

# COMMUNE DE CHAMPTERCIER

## DELIBERATION N° DE\_2021\_001

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice	15
de Présents	14
de Votants	15

L'an deux mille vingt-et-un et le deux février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

#### OBJET :

**Signature du procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers au service de l'eau et de l'assainissement à Provence Alpes Agglomération**

Etaient présents : ARENA Antoine, BARDET Michel, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, TURREL Delphine, HEYNDRICKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés :

Procuration de : PAUL Bénédicte par HAMOT Christine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Madame Lydie CARLAVAN, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 26/01/2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement à la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération au 1er janvier 2020, il y a lieu désormais de signer le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers au service de l'eau et de l'assainissement.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition, par la commune de Champtercier, des biens mobiliers et immobiliers du service de l'eau et de l'assainissement à Provence Alpes Agglomération.

**POUR : 15**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire,  
Antoine ARENA

